En septembre 1441, cinq galères pirates débarquent à Nice, après avoir capturé le navire de garde ; elles attendent un renfort (qui n'arrive pas) et se retirent sans avoir fait beaucoup de mal.

En février 1442, attaque contre les îles d'Hyères. Cinq soldats sont envoyés de Fréjus. Au mois de juillet, Antibes, Nice et Cannes annoncent l'entrée d'ennemis dans le port de Villefranche, mais on ne sait pas trop s'il s'agit d'Aragonais ou de corsaires sans pavillon.

Car, à la faveur de la guerre contre le roi d'Aragon, de nombreux pirates s'enrichissent, et quelques-uns sont provençaux. Marseille, par exemple, fournit, pour la défense du comté, des navires armés par des particuliers, qui parfois les vendent au souverain, mais parfois courent la mer pour son service, et un peu pour leur compte.

Antibes a plusieurs de ses habitants dans l'équipage d'une galère-pirate, qui a rançonné Nice et retenu prisonniers trois prêtres... Louis III a dû interdire à maintes reprises l'armement de toute galère ou galiote dont les armateurs ne s'engageraient pas sous son serment à « ne causer aucun dommage aux neutres et aux amis du roi. »

Et lorsqu'en 1445, une nouvelle trêve est conclue avec Alphonse, il faut encore faire face aux incursions d'une bande de corsaires qui s'est installé à Biot, vidé de ses habitants, et que personne ne réussit à déloger.

Dès 1447, d'ailleurs, la guerre reprend : les ennemis sont dans les mers de Vintimille et l'on défend à quiconque de circuler, même le long des côtes ou pour aller aux îles de Lérins. D'autre part, un pirate nommé Starino navigue sous le pavillon du Seigneur de Monaco et attaque les bateaux marchands, sans distinction de nationalité.